

LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS

BULLETIN MENSUEL

DE LA

Schola Cantorum

ABONNEMENTS	BUREAUX	ABONNEMENTS
France et Colonies 10 fr.	269, rue Saint-Jacques PARIS	Étranger (Union postale) . . 11 fr.

SOMMAIRE

<i>Bref de S. S. Pie X à Charles Bordes.</i>	<i>La Tribune.</i>
<i>Les chants de la Messe (suite)</i>	Abbé J. Dupoux.
<i>Les chants liturgiques à Jérusalem.</i>	Le R. P. Peitavi.
<i>Un mot à propos de l'Hymnaire.</i>	Y. D.
<i>Henry Du Mont.</i>	H. Quittard.
<i>Questions pratiques : Saluts du Saint-Sacrement</i>	Notator.
<i>Le congrès d'Arras.</i>	Amédée Gastoué.
<i>La musique d'église en France et à l'Étranger</i>	Dom A. Gatard.
<i>Concerts de propagande</i>	Jean de Muris.

Bref de S. S. Pie X à M. Charles Bordes

DILECTO FILIO CAROLO BORDES,
LUTETIAM PARISIORUM,

PIUS PP. X

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem. Pergratum Nobis, ut intelligi potest, faciunt, quicumque illud propositum, quod mature inivimus, cantus liturgici ad veterem normam revocandi, labore sollertiaque sua faciunt expeditius. In hoc numero novimus peculiarem deberi locum tibi, qui vel ante, quam de Musica sacra praescriptum a Nobis esset, *Scholam Cantorum* istic ad vota Nostra institueris, et legitimam cantus

A NOTRE CHER FILS
CHARLES BORDES, A PARIS,

PIE X, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique. Il Nous est fort agréable, comme on peut le penser, que le travail et les soins éclairés de certaines personnes avancent la réussite du projet, que Nous avons mûrement réfléchi, de rappeler le chant liturgique à son ancienne forme. Au nombre de ceux-là, il convient de vous donner une place particulière, à vous qui, dès avant que Nous ayons prescrit quelque chose sur la Musique sacrée, aviez déjà fondé

la *Schola Cantorum*, conformément à Nos désirs, et qui ne cessez de propager partout la légitime discipline du chant Grégorien. Recevez-en de Nous la louange que vous méritez, et la marque de notre volonté reconnaissante, et sachez en même temps que Nous attendons encore de votre ingéniosité et de votre diligence, avec l'aide de Dieu, les fruits les plus féconds. Nous vous accordons donc dans le Seigneur, de la façon la plus affectueuse, la bénédiction Apostolique, comme gage des faveurs célestes, et témoignage de Notre bienveillance envers vous, Cher Fils.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 11 Juillet 1904, la première année de notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Gregoriani disciplinam propagare non cesses. Quare habe tibi, quam mereris, a Nobis laudem, grataeque significationem voluntatis ; simulque scito, Nos ab ingenio diligentiaque tua uberiores quoque expectare, Deo adiuvante, fructus. Interea caelestium auspicem munus, ac benevolentiae Nostrae testem tibi, dilecte Fili, Apostolicam benedictionem amantissime in Domino impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 11 Julii an. MDCCCIV, Pontificatus Nostri anno primo.

PIUS PP. X.

Qu'ajouter à cela ? Après les brefs de Sa Sainteté au R^{me} dom Pothier, au R^{me} dom Delatte, sur la question du chant grégorien, à qui plus qu'à tout autre le Souverain Pontife juge-t-il bon d'envoyer un bref de félicitations et d'encouragements ?

Au principal fondateur de notre École, au propagateur ardent de la tradition grégorienne à travers la France, au rénovateur de l'art palestinien, Charles Bordes.

C'est la consécration d'une vie de labeurs et de fatigues, qui s'est donné pour mission de faire apparaître à tous, plus radieux et plus beau, l'art du chant sacré.

C'est la réponse définitive à tant de contradictions auxquelles, pendant si longtemps, fut en butte notre œuvre, de la part de quelques-uns.

C'est la parole d'espérance pour tous ceux qui, de près ou de loin, suivent notre mouvement dans le travail de restauration de la musique religieuse en France.

LA TRIBUNE DE SAINT-GERVAIS.